

1,5 million de Français équipés d'un nouveau véhicule électrique LCL enrichit son offre d'assurance pour protéger les utilisateurs de Nouveaux Véhicules Electriques Individuels



Fort de son engagement pour accélérer l'usage du vélo, LCL accompagne plus largement l'évolution des modes de déplacement chez les citadins (enfants et adultes) soucieux d'optimiser leurs trajets quotidiens et de se déplacer autrement dans la ville.

LCL propose maintenant une assurance spécifique pour les engins tels que trottinettes électriques, gyropode, gyroroue, speed bike, hoverboard, communément appelés Nouveaux Véhicules Electriques Individuels (NVEI) ou Engins de Déplacement Personnel.

Assurance obligatoire ou pas ?

Contrairement aux idées reçues, la souscription d'une assurance est **obligatoire pour l'utilisation de ces engins électriques que le conducteur soit un enfant ou un adulte. Elle doit comporter au minimum la responsabilité civile**, garantie qui permet d'indemniser une victime, autre que le conducteur, suite à un accident. Pour les engins se déplaçant à moins de 6 km/heure, la responsabilité civile peut être garantie, sous certaines conditions, par un contrat d'assurance habitation. Au-delà de 6 km/heure, une assurance spécifique est nécessaire.

L'assurance LCL* au-delà de la responsabilité civile

L'assurance LCL va au-delà de la responsabilité civile pour les engins de plus de 6km/h. Elle propose notamment :

- **La protection de l'utilisateur de l'engin : en cas de dommages corporels subis, une indemnisation pouvant aller jusqu'à 1 million d'euro.**
- **La portabilité de la protection corporelle : le client bénéficie de la protection corporelle de son contrat même en cas de location d'engin chez un loueur professionnel ou auprès d'une plate-forme de partage.**

En cas de prêt du véhicule, les utilisateurs (famille, amis) de l'engin assuré chez LCL bénéficieront des mêmes garanties que l'assuré du contrat.

- Et en option, la protection du véhicule : l'utilisateur bénéficiera d'une indemnisation en cas de casse ou de vol.

L'offre est disponible dans les agences LCL et par téléphone. En cas de sinistre, l'appli « LCL Assurances » permet à l'assuré de le déclarer et d'envoyer des photos certifiées conforme à l'assureur.

* Assurée par Pacifica.

A propos de LCL

Filiale de Crédit Agricole SA, LCL est l'une des plus grandes banques de détail en France. Elle ambitionne d'être la banque urbaine de référence d'1 urbain sur 7, d'1 ETI sur 2 et d'1 PME sur 3. LCL propose une gamme complète de produits de banque au quotidien, de crédits, d'assurances de personnes et de biens et d'épargne, sur l'ensemble du territoire métropolitain et aux Antilles Guyane. LCL offre des services de « banque en continu », combinant humain et digital avec 1 700 agences au cœur des villes, des conseillers disponibles par téléphone jusqu'en début de soirée, ses sites Internet et son Appli « LCL Mes Comptes », élue meilleure appli bancaire 2019*. LCL c'est aussi LCL Banque Privée, et LCL Banque des Entreprises et des Institutionnels.

LCL compte 17 500 collaborateurs au service de la satisfaction de 6 millions de clients particuliers, 342 000 professionnels et 29 500 entreprises et institutionnels.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

COMMUNIQUE DE PRESSE

*Prix décerné par Meilleurebanque.com, pour la 2ème année consécutive.

Contacts Presse LCL

Julie TERZULLI Tel : 01 42 95 10 61 - julie.terzulli@lcl.fr

Brigitte NEIGE Tel : 01 42 95 39 97 - brigitte.neige@lcl.fr